

## SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1<sup>er</sup> juin 2026 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillères Jasmine Sharma, Sarah Champagne, Nancy Dallaire et Vanessa Leduc ainsi que les conseillers Luc Marsan, François Séguin, Alexandre Ménard-Levasseur et John McRae sous la présidence du maire Paul Dumoulin, formant quorum.

### Sont également présents :

Le directeur général Olivier Van Neste et la greffière Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Moment de réflexion*

#### **26-06-0433 Ordre du jour**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae  
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 1<sup>er</sup> juin 2026 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

#### **26-06-0434 Adoption du procès-verbal**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

#### **26-06-0435 Première période de questions**

Toute question soumise par écrit au bureau de la greffière avant 15 h aujourd'hui, pour la séance en cours, est lue.

Les personnes présentes ont ensuite l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

#### **26-06-0436 Autorisation de participation / Sommet électoral 2026 / Union des municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT la tenue du sommet électoral présenté par l'Union des municipalités du Québec le 18 septembre 2026;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan  
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la participation de la conseillère Jasmine Sharma et du conseiller John McRae au sommet électoral 2026;

QUE la Ville assume les frais d'inscription de 150 \$ par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par M<sup>me</sup> Sharma et M. McRae à cette fin leur soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

« ADOPTÉE »

**26-06-0437 Aide financière / Gratuité de coupons-repas / Festival de Cirque Vaudreuil-Dorion**

CONSIDÉRANT que le Festival de cirque Vaudreuil-Dorion constitue un événement rassembleur et important pour la communauté, attirant de nombreuses familles de la région;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite favoriser l'accessibilité de cet événement aux familles plus démunies du territoire;

CONSIDÉRANT que l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité d'accorder une aide afin de soutenir le bien-être de sa population;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve une aide financière de 6 000 \$ pour l'émission de coupons-repas destinés à des familles dans le besoin;

QUE les organismes Hébergement La Passerelle et Centre d'action bénévole L'Actuel soient mandatés pour procéder à la distribution desdits coupons-repas auprès des familles admissibles.

« ADOPTÉE »

**26-06-0438 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre**

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 19 mai 2026 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

**26-06-0439 Embauche / Cheffe de section – Technologies et information / Service des loisirs et de la culture**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 13 mai 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M<sup>me</sup> Nathalie Bellemare au poste régulier de cheffe de section – Technologies et information au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 8 juin 2026, au salaire prévu à la classe 9 – échelon 6 de l'échelle salariale jointe en P-5 à la lettre d'entente n° 04-2025 – *Révision de la structure salariale dans un objectif d'attractivité et de rétention tout en assurant un maintien en continu, de l'équité salariale et de l'équité interne* de l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M<sup>me</sup> Bellemare ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Bellemare.

« ADOPTÉE »

**26-06-0440 Autorisation de signature / Avenant / Contrat individuel de travail / Ingénieur / Service du génie et de l'environnement / Abrogation de la résolution n° 26-05-0368**

CONSIDÉRANT la résolution 26-05-0368 autorisant la signature d'un avenant au contrat individuel de travail de M. Denis Charland, ingénieur;

CONSIDÉRANT que ledit avenant n'a pas été signé par les parties et qu'il y a lieu d'y apporter des modifications;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 26-05-0368 soit abrogée;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant au contrat individuel de travail à intervenir entre la Ville et M. Denis Charland, ingénieur, et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**26-06-0441 Autorisation de signature / Entente sur les conditions de travail des employés-cadres 2025-2030**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur  
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres à intervenir entre la Ville et l'Association des employés-cadres pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2030.

« ADOPTÉE »

**26-06-0442 Adoption du Programme de prévention piscines / Mise à jour des programmes de prévention du Service des travaux publics, du Service des loisirs et de la culture et du Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* et les nouvelles obligations qui en découlent pour les employeurs;

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine des piscines extérieures ainsi que les risques particuliers associés aux activités et interventions en milieu aquatique;

CONSIDÉRANT la visite récente du conseiller en santé et sécurité de la Mutuelle de prévention, l'APCHQ, ainsi que les obligations découlant de notre adhésion à cette Mutuelle, notamment l'exigence que les programmes de prévention couvrent l'ensemble des employés de tous les services, y compris ceux des établissements comptant 20 travailleurs ou moins;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire  
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Programme de prévention piscines et approuvée la mise à jour des programmes de prévention du Service des travaux publics, du Services des loisirs et de la culture et du Service de sécurité incendie, lesquels entrent en vigueur en date de la présente.

« ADOPTÉE »

**26-06-0443 Autorisation de signature / Entente de partenariat / Camp de jour spécialisé – été 2026 (projet pilote) / Parrainage civique Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de favoriser l'accessibilité aux loisirs pour les jeunes ayant des besoins particuliers et de soutenir les familles du territoire;

CONSIDÉRANT l'augmentation soutenue des besoins en matière de services spécialisés de camp de jour pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que le Programme d'intégration en loisir de la Ville permet l'intégration de plusieurs jeunes dans les camps de jour municipaux, mais que certains profils nécessitent un encadrement spécialisé dépassant la capacité d'intervention des services réguliers;

CONSIDÉRANT la complémentarité des missions et expertises entre la Ville et Parrainage civique Vaudreuil-Soulanges dans l'accompagnement des jeunes ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT la proposition présentée au conseil relativement à la mise en place d'un projet pilote de partenariat entre la Ville et Parrainage civique Vaudreuil-Soulanges pour l'offre d'un camp de jour spécialisé à l'été 2026;

CONSIDÉRANT que le projet pilote vient optimiser l'utilisation des ressources publiques existantes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de formaliser les modalités de collaboration entre les parties par la signature d'une entente de partenariat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat « Projet pilote – Camp de jour spécialisé – Été 2026 » entre la Ville et Parrainage civique Vaudreuil-Soulanges pour la tenue d'un camp de jour spécialisé à l'été 2026 ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

QUE la contribution financière de la Ville et le coût des aménagements requis soient financés par une affectation du surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

**26-06-0444 Soutien financier 2026 / Mères au Front Vaudreuil Soulanges / Politique de reconnaissance des organismes / Soutien aux projets spéciaux – Activités**

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme Mères au Front Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 700 \$ soit versé à l'organisme Mères au Front Vaudreuil-Soulanges, à titre de soutien financier 2026 (soutien aux projets spéciaux – activités), pour son événement Veillée pour la suite du monde 2026 qui se tiendra le 18 juin 2026.

« ADOPTÉE »

**26-06-0445 Autorisation de signature / Entente / Participation financière de la Ville / Aménagement de la cour de l'école Saint-Michel / Mesure 50530 – Embellissement des cours d'école / Ministère de l'Éducation**

CONSIDÉRANT la mesure 50530 – Embellissement des cours d'école du ministère de l'Éducation (MEQ) visant à appuyer financièrement les centres de services scolaires dans le cadre de projets d'embellissement de cours d'école afin de stimuler et de rendre plus sécuritaire la pratique de l'activité physique chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Michel entreprendra, à l'été 2026, des travaux d'aménagement de la cour d'école pour la rendre plus stimulante et mieux adaptée aux besoins des élèves;

CONSIDÉRANT que ce projet inclut :

- la réhabilitation des surfaces amortissantes;
- la plantation d'arbres;
- l'achat d'un abri soleil demi-hexagonal;
- l'achat d'un but de soccer;
- l'achat ou la réhabilitation de modules de jeux;
- l'achat d'un tableau pour classe extérieure;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir ce projet qui, une fois réalisé, bénéficiera également aux citoyens de la ville et aux enfants qui participent au camp de jour;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Michel, par le biais du Centre de services scolaire des Trois-Lacs, a entrepris des démarches auprès du MEQ pour obtenir une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre de la mesure 50530 – Embellissement des cours d'école;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet est de 160 412,50 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de l'école Saint-Michel sollicitant un support financier de 56 581,84 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le projet d'embellissement de la cour de l'école Saint-Michel afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure 50530 – Embellissement des cours d'école;

QUE l'école Saint-Michel soit informée de l'intention de la Ville de contribuer à ce projet par un investissement de 56 581,84 \$, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une subvention du MEQ;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

« ADOPTÉE »

**26-06-0446 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-57 / Fourniture d'un véhicule utilitaire d'urgence**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'un véhicule utilitaire d'urgence, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux exigences et spécifications prévues au devis de la demande de prix n° 401-110-26-57;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc  
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Deragon Ford (Cowansville), pour la fourniture d'un véhicule utilitaire d'urgence, de marque Ford, modèle Explorer, année 2026, neuf, et ce, pour un montant de 61 801,95 \$, taxes et tout tarif applicables non compris;

QUE soit autorisée une dépense maximale 20 000 \$, taxes applicables non comprises, pour l'aménagement complémentaire du véhicule (équipements de sécurité, équipements de signalisation et coffre de rangement);

QUE ces dépenses soit financées par le fonds de roulement, remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

**26-06-0447 Financement / Construction d'un trottoir / Rue Bill-Durnan**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement, par le fonds de roulement, de la dépense pour les travaux de construction d'un trottoir sur une partie de la rue Bill-Durnan;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 68 222,92 \$, taxes applicables non comprises, pour les travaux de construction d'un trottoir sur une partie de la rue Bill-Durnan;

QUE cette dépense et tout ordre de changement dûment autorisé soient financés par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**26-06-0448 Financement / Réfection du pavage du rond-point de la rue du Beaujolais**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement, par le fonds de roulement, de la dépense pour la réfection du pavage du rond-point de la rue du Beaujolais;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 54 269,83 \$, taxes applicables non comprises, pour la réfection du pavage du rond-point de la rue du Beaujolais;

QUE cette dépense et tout ordre de changement dûment autorisé soient financés par le fonds de roulement, remboursable sur une période de quatre ans.

« ADOPTÉE »

**26-06-0449 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-59 / Nivelage, remblai et plantation de l'espace vert de la rue des Tilleuls**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour le nivelage, le remblai et la plantation de l'espace vert de la rue des Tilleuls, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire est conditionnelle à la signature d'une entente entre Arbre-Évolution Coop de solidarité et la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Arbre-Évolution Coop de solidarité pour le nivelage, le remblai et la plantation de l'espace vert de la rue des Tilleuls, pour un montant de 38 657,02 \$, taxes applicables non comprises, incluant la subvention de 9 100 \$ du programme de reboisement social;

QUE le maire et le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat entre Arbre-Évolution Coop de solidarité et la Ville;

QUE la dépense soit financée par le fonds aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces verts.

« ADOPTÉE »

**26-06-0450 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-52 / Fourniture et livraison de pièces d'aqueduc et d'égout – contrat à commandes**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et livraison de pièces d'aqueduc et d'égout – contrat à commandes, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 mai 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-52;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par St-Germain égouts et aqueducs inc. (Saint-Hubert), pour la fourniture et la livraison de pièces d'aqueduc et d'égout – contrat à commandes, et ce, pour un montant de 127 378,05 \$ taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2026, avec une possibilité de deux années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

**26-06-0451 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-41 / Fourniture d'un tracteur-tondeuse frontal**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'un tracteur-tondeuse frontale, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux documents de demande de prix n° 401-110-26-41;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Lange Patenaude Équipement ltée (Baie-D'Urfé), pour la fourniture d'un tracteur-tondeuse frontale de marque Kubota, modèle F3710, année 2026, neuf, et ce, pour un montant de 94 172,60 \$, taxes applicables non comprises;

QUE soit acceptée l'offre de rachat du tracteur F3080, unité 6811, pour un montant de 10 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**26-06-0452 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 10 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01 / Services professionnels / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre du projet d'élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte (appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01) comprenant l'ordre de changement n° 10 totalisant un montant de 5 051 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

**26-06-0453 Ordre de changement n° 11 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01 / Services professionnels / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 11 relatif aux services professionnels dans le cadre du projet d'élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte (appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01) totalisant un montant de 69 630,60 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits à cette demande d'avenant.

« ADOPTÉE »

**26-06-0454 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 2 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.11 / Services professionnels / Plans et devis et surveillance / Travaux de réhabilitation des stations de pompage Dutrisac et Wildwood**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre des travaux de réhabilitation des stations de pompage Dutrisac et Wildwood (appel d'offres n° 401-110-21-R1800.11) comprenant les ordres de changement n°s 2 à 4 totalisant un montant de 31 620 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

**26-06-0455 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-24-58 / Services professionnels / Ingénierie, environnement et contrôle qualitatif des matériaux pour divers projets d'infrastructures**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels en ingénierie, environnement et contrôle qualitatif des matériaux pour divers projets d'infrastructures (appel d'offres n° 401-110-24-58) comprenant l'ordre de changement n° 3 qui n'entraîne aucun coût supplémentaire, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

**26-06-0456 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 4 et 5 / Appel d'offres n° 401-110-25-R1852.03 / Entrepreneur général / Fourniture, livraison et installation de certains éléments compris au Plan directeur de la signalétique extérieure de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre du projet de fourniture, de livraison et d'installation de certains éléments compris au Plan directeur de la signalétique extérieure de la Ville de Vaudreuil-Dorion (appel d'offres n° 401-110-25-R1852.03) comprenant les ordres de changement n°s 4 et 5 totalisant un montant de 3 848 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

**26-06-0457 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 13 à 15 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-24-R1851.01 / Entrepreneur général / Travaux de remplacement et de relocalisation de la station de pompage Dutrisac**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux de remplacement et de relocalisation de la station de pompage Dutrisac (appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-24-R1851.01) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 13 à 15 totalisant un montant de 8 772,36 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n<sup>o</sup> 1811).

**26-06-0458 Adjudication de contrat / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-26-R1822.02 / Services professionnels / Plans et devis et surveillance / Travaux de mise à niveau du bassin Saint-Lazare**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise à niveau du bassin Saint-Lazare, trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 avril 2022 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-26-R1822.02;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 5 mai 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Services EXP inc. (Vaudreuil-Dorion), pour les services professionnels relatifs à la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise à niveau du bassin Saint-Lazare, et ce, pour un montant de 930 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'adjudicataire jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.

« ADOPTÉE »

**26-06-0459 Modification de la résolution 25-12-0803 / Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 32 à 34 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-22-R1779.02 / Entrepreneur général / Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris acte du dépôt, le 1<sup>er</sup> décembre 2025, par la résolution 25-12-0803, du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles à l'égard de l'entrepreneur général dans le cadre du projet des travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration (appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-22-R1779.02 comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 32 à 34;

CONSIDÉRANT que des activités additionnelles ont été compilées pour l'ordre de changement n<sup>o</sup> 33 après le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et qu'il y a lieu de réviser le montant;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 25-12-0803 soit modifiée en y remplaçant le montant 10 567,70 \$ par 11 768,70 \$.

« ADOPTÉE »

**26-06-0460 Dépôt / Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 mai 2026**

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 12 mai 2026.

**26-06-0461 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 45, rue du Chanoine-Groulx / Habitation trifamiliale / Lot 6 675 296 / Zone HFA-242 / CCU n° 26-05-0040**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 45, rue du Chanoine-Groulx;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une situation existante;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-05-0040 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (règlement n° 1740), un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre la présence de l'habitation trifamiliale (H2) isolée sur la propriété située au 45, rue du Chanoine-Groulx;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**26-06-0462 PIIA / 150, rue Aimé-Vincent / Agrandissement / Lot 2 832 113 / Zone IPR-117 / CCU n° 26-05-0041**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 150, rue Aimé-Vincent;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-05-0041 du comité consultatif d'urbanisme, sous réserve de certaines conditions, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 12 mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 150, rue Aimé-Vincent, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au projet d'agrandissement visant à :

- agrandir le bâtiment principal de 119,8 mètres carrés, au coin arrière-nord, au niveau du rez-de-chaussée, pour abriter des réservoirs;
- ajouter une dalle extérieure, en béton, pour l'installation de quatre réservoirs de solvants;
- modifier le stationnement arrière par l'ajout d'une seule case;

tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mai 2026, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- achèvement des travaux liés à la gestion des eaux pluviales;
- obtention de la confirmation que le niveau de risque associé à l'entreposage des produits chimiques est acceptable pour le Service de sécurité incendie.

« ADOPTÉE »

**26-06-0463 PIIA / 887, route Harwood / Agrandissement / Lot 1 543 615 / Zone IMX-706 / CCU n° 26-05-0046**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 887, route Harwood;

CONSIDÉRANT les enjeux liés aux manœuvres des camions;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 26-05-0046 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 12 mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, le conseil municipal, à la suite de la recommandation du CCU, approuve ou non le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 887, route Harwood, le projet de nouvelle construction industrielle.

« ADOPTÉE »

**26-06-0464 Toponymie / Désignation / Parc-nature Harwood et stations des Chenaux et Valois / Ajout à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville / Demande d'officialisation**

CONSIDÉRANT le déploiement de la signalétique municipale et l'importance d'identifier les voies de circulation, les lieux et les bâtiments publics sur le territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 21-08-650 par laquelle l'espace vert de l'ancien Golf Harwood a été désigné temporairement sous le nom « parc nature Harwood »;

CONSIDÉRANT que le nom « parc-nature Harwood » est celui utilisé dans les communications de la Ville;

CONSIDÉRANT que le générique parc nature (ou parc-nature) n'est pas un type d'identité reconnu par la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité de toponymie, lors de sa réunion du 4 mai 2026, d'attribuer les noms suivants:

- « parc Harwood » à l'espace vert de l'ancien Golf Harwood;
- « station des Chenaux » à la station d'épuration localisée au 281, chemin des Chenaux;
- « station Valois » à la station d'épuration localisée au 158, rue Valois;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite néanmoins maintenir le toponyme parc-nature Harwood;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur  
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ajoutés les noms suivants à la liste des toponymes et des odonymes de la Ville :

- parc-nature Harwood pour désigner l'espace vert de l'ancien Golf Harwood, localisé au 3900, route Harwood;
- station des Chenaux pour désigner la station d'épuration localisée au 281, chemin des Chenaux;
- station Valois pour désigner la station d'épuration localisée au 158, rue Valois;

QU'une demande soit transmise à la Commission de toponymie pour l'officialisation des noms suivants :

- station des Chenaux;
- station Valois.

« ADOPTÉE »

**26-06-0465 Appui / Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – Construction d'une résidence unifamiliale principale / Lot 1 835 132 / Zone AID-1006**

CONSIDÉRANT une demande d'appui à la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles (utilisation résidentielle) visant les lots suivants :

- 1 835 132 situé à Vaudreuil-Dorion;
- 1 830 894 situé à Hudson;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut analyser la demande qu'à l'égard du lot 1 835 132;

CONSIDÉRANT que le lot 1 835 132 est présentement vacant, à l'exception d'un garage détaché;

CONSIDÉRANT que le lot 1 835 132, d'une superficie de 2 101,5 mètres carrés, a été créé lors la rénovation cadastrale pour regrouper les lots 1822-3-1, 1822-3-2 et 1822-4;

CONSIDÉRANT que ce lot fait actuellement partie de la zone agricole permanente provinciale et que le propriétaire veut utiliser ce lot pour y ériger une résidence principale;

CONSIDÉRANT que le lot 1 835 132 est situé dans la zone AID-1006 et que le règlement de zonage n° 1872 permet la construction d'une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation a été évaluée en fonction des critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que ce lot présente un très faible potentiel agricole, en raison notamment de sa petite superficie et de sa localisation dans un secteur résidentiel déjà construit;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'affirmer que la construction d'une résidence sur le lot 1 835 132 n'aurait pas d'incidence significative sur la zone agricole et ses activités étant donné le peu d'achalandage et d'activités incompatibles avec l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'aucune disposition supplémentaire en matière de protection de l'environnement ne viendrait contraindre les activités agricoles du secteur;

CONSIDÉRANT que bien qu'il puisse y avoir des espaces appropriés dans le périmètre d'urbanisation pour la construction d'une résidence, ce lot constitue l'un des derniers lots vacants de ce secteur résidentiel et le projet favorise la consolidation de ce dernier;

CONSIDÉRANT que ce lot vacant est utilisé à des fins autres qu'agricoles, en l'occurrence pour un garage détaché d'usage résidentiel pour la maison située au 10, rue Main dans la Ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT que la construction d'une résidence n'affectera pas l'homogénéité du secteur;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de ce lot à des fins autres que l'agriculture ne met aucunement en péril les activités agricoles adjacentes et que le refus de la demande aurait un impact négatif sur la consolidation du secteur résidentiel existant;

CONSIDÉRANT que la ville n'étant pas située dans un secteur de faible densité d'occupation du territoire, le critère relatif à la viabilité d'une collectivité n'est pas applicable;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec soit informée que la Ville appuie le requérant dans sa demande d'autorisation visant l'utilisation du sol à d'autres fins qu'agricoles pour la construction d'une résidence unifamiliale principale sur le lot 1 835 132.

« ADOPTÉE »

**26-06-0466 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-47 / Services professionnels – Élaboration du Plan directeur de conservation des milieux naturels**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'élaboration du Plan directeur de conservation des milieux naturels de la Ville, neuf soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 mai 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-47;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 20 mai 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Del Degan, Massé et Associés inc. (Québec), pour les services professionnels relatifs à l'élaboration du Plan directeur de conservation des milieux naturels de la Ville, et ce, pour un montant de 69 741,25 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

**26-06-0467 Adoption / Règlement n° 1709-38 / Tarification / Ajout et mise à jour de divers tarifs**

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-38 a été déposé à une séance tenue le 19 mai 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1709-38 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités afin d'ajouter et de mettre à jour divers tarifs ».

« ADOPTÉE »

**26-06-0468 Adoption / Règlement n° 1835-01 / Démolition d'immeubles / Attribution des fonctions du comité de démolition au conseil municipal**

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1835-01 a été adopté à une séance tenue le 19 mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1er juin 2026 à 18 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1835-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles n° 1835 afin d'attribuer au conseil municipal les fonctions conférées au comité de démolition ».

« ADOPTÉE »

**26-06-0469 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1792-02 / Gestion des matières résiduelles / Exception permettant aux occupants d'une partie de la rue Chicoine de placer les bacs roulants sur la piste cyclable au moment de la collecte**

Le conseiller Luc Marsan dépose le projet de règlement n° 1792-02 modifiant le Règlement sur la gestion des matières résiduelles n°1792 afin de prévoir une exception permettant aux occupants d'une partie de la rue Chicoine de placer les bacs roulants sur la piste cyclable au moment de la collecte et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**26-06-0470 Autorisations de la Direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 20 mai 2026.

« ADOPTÉE »

**26-06-0471 Période d'intervention des membres du conseil**

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité d'intervenir.

La conseillère Sarah Champagne invite les citoyennes et citoyens à participer à deux activités. Tout d'abord, la 34<sup>e</sup> édition des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra les 5, 6 et 7 juin 2026 dans le district 6, pour laquelle elle invite la population à consulter le site Internet et la page Facebook de l'événement pour tous les détails. Ensuite, l'heure du conte avec Barbada qui aura lieu le samedi 6 juin et qui portera sur le plaisir, l'acceptation et l'ouverture à la différence. Elle salue également M. Parent, ancien conseiller municipal de son district, lui transmet de bonnes énergies et lui rappelle que l'ensemble du conseil est de tout cœur avec lui.

Le conseiller John McRae, à titre de bons coups, invite la population à consulter la programmation estivale *Sous le soleil* et félicite les équipes ayant contribué à son élaboration, notamment l'équipe du Service des Communications pour la production du document, le Service des travaux publics, le Service des loisirs, ainsi que toutes les personnes ayant travaillé de près ou de loin à sa réalisation. À titre de coup de cœur, il mentionne avoir assisté à la pièce de théâtre *Franky Sinatra* réalisée par la troupe Les Pas pour rire en collaboration avec Parrainage civique, laquelle a été présentée à l'école secondaire des Échos.

Le conseiller François Séguin profite de l'arrivée du beau temps pour rappeler que la réglementation interdit les paniers de basketball surplombant la rue pour éviter les accrochages par des camions. La Ville ne souhaite pas empêcher les jeunes de jouer, mais invite les citoyens à reculer les paniers après chaque utilisation;

La conseillère Jasmine Sharma mentionne que plusieurs membres du conseil se rendront à l'Assemblée nationale le lendemain (2 juin) pour déposer la pétition pour le maintien du circuit d'autobus 40 Express et remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé à cette mobilisation. Elle souligne que le report de l'annulation des lignes 40 Express et 91, annoncé le 28 mai, témoigne de la portée de l'influence citoyenne. Elle salue également les élèves des classes 501, 502 et 503 de l'école des Légendes, indiquant avoir eu le plaisir de tenir avec eux un atelier de validation afin de leur présenter les idées retenues à la suite d'une consultation dans le district 3 portant sur les activités à privilégier pour la patinoire réfrigérée en dehors de la saison hivernale. Les élèves ayant commenté, priorisé les idées selon leurs intérêts et même bonifié le tableau résumant les idées reçues, M<sup>me</sup> Sharma confirme qu'elle le présentera aux autres membres du conseil.

Le maire Paul Dumoulin mentionne que la pétition de M<sup>mes</sup> Sharma et Leduc et les interventions citoyennes ont effectivement permis d'ouvrir plusieurs portes et précise que le conseil analyse actuellement les trajets d'EXO. Il répond aussi à une question citoyenne concernant la nouvelle réglementation relative à l'interdiction d'arrosage.

## **26-06-0472 Deuxième période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

## **26-06-0473 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 57 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Paul Dumoulin, maire

---

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière